

Fiche pratique

Prévenir les risques liés à l'achat d'un mobile d'occasion

Connaitre les garanties

Un appareil neuf bénéficie de plusieurs garanties :

- La garantie légale de conformité de 24 mois,
- La garantie des vices cachés de 24 mois à compter de la découverte du vice,
- La garantie constructeur
- La garantie commerciale dont la durée est déterminée par le marchand.

Les mobiles reconditionnés ou d'occasion n'offrent pas tous les mêmes garanties. Ainsi, seuls les mobiles commercialisés par des professionnels sont couverts par une garantie commerciale dont la durée oscille le plus souvent entre 6 et 12 mois.

Par ailleurs, il convient de souligner que toute réparation ou intervention avec ouverture du mobile par d'autres intervenants que le fabricant, annule systématiquement la garantie constructeur.

Sécuriser l'achat d'un mobile d'occasion

Pour sécuriser tout achat éventuel d'un mobile d'occasion, veillez à prendre les précautions suivantes :

EXIGEZ LA FACTURE D'ACHAT

Elle vous permet de vérifier les délais des garanties restant à courir depuis la commercialisation du téléphone en l'état neuf, mais aussi de vous assurer que votre vendeur a acheté le mobile au comptant (l'achat d'un mobile avec des facilités de paiement est susceptible d'engendrer de mauvaises surprises tel que le blocage du téléphone en cas de cessation de paiement).

VÉRIFIEZ LE NUMÉRO IMEI

Le numéro d'identification du mobile sur la facture doit correspondre à celui inscrit sur la coque du smartphone. Si ce n'est pas le cas, la facture est fausse ou le téléphone a été ouvert puis remis en état avec d'autres pièces.

ASSUREZ-VOUS QUE LE TÉLÉPHONE EST « DÉBLOQUÉ »

Les mobiles achetés d'occasion sur des plateformes traditionnelles ou en boutique ont fait l'objet d'une série de tests et ils ont été dûment réinitialisés et « désimlockés ». Ce dernier

point signifie que le téléphone peut être utilisé avec n'importe quel opérateur.

Si le mobile choisi provient d'un site de petites annonces entre particuliers, assurez-vous que ces manipulations ont bien été faites en insérant votre carte SIM dans l'appareil et vérifiez que le réseau est reconnu.

Pour un iPhone, assurez-vous que la fonction « verrouillage d'activation » a été désactivée. Sans cela, il restera lié au compte iCloud de son ancien propriétaire et sera inutilisable. Cette information est vérifiable sur le site internet d'Apple.

PRÉMUNISSEZ-VOUS CONTRE TOUTE TENTATIVE DE FRAUDE PARTICULIÈREMENT SUR LES SITES DE PETITES ANNONCES

Soyez vigilant lorsque le prix de vente est très attractif.

Privilégiez la remise en main propre.

N'envoyez pas d'argent avant la remise du mobile.